

LOI N° 2007-05 DU 25 JUIN 2007

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 16 janvier 2007 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation de l'Avenue Steinmetz (tronçon Carrefour Vog Carrefour Lègba Cotonou).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 11 juin 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de 3 250 millions francs CFA, signé le 16 janvier 2007 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation de l'avenue Steinmetz (Tronçon Carrefour-Vog-Carrefour Lègba Cotonou).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,
de la Prospective, du Développement
et de l'Evaluation de l'Action Publique,



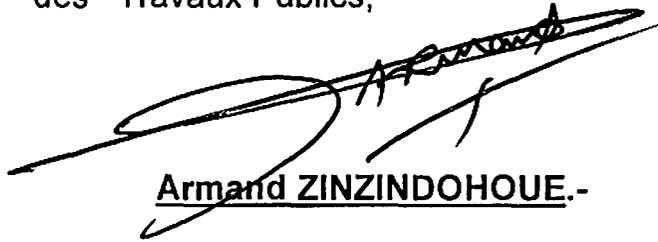
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé des Transports, et
des Travaux Publics,



Armand ZINZINDOHOUE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECEPDEAP 4 MF 4
MDCTTP/PR 4 MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.